

# VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

## VOICI QUELQUES RÉFLEXES À ADOPTER AVANT DE VOUS LANCER !

Prenez contact avec votre conseillère afin de vous faire aider dans :

- Le choix des travaux et des matériaux adaptés à votre bâti
- La mobilisation des aides financières
- La compréhension des nouvelles règles en matière de performance énergétique
- Le choix des artisans locaux

Dans le cadre d'un projet de rénovation ambitieux portant sur plusieurs postes de travaux performants, une étude énergétique gratuite du logement est possible !

Restez vigilant.e face aux arnaques et aux offres trop alléchantes :

- Le démarchage téléphonique est interdit par la loi dans le secteur de la rénovation énergétique
- Attention aux sites internet frauduleux se faisant passer pour des administrations
- Vos informations personnelles fiscales ne doivent pas être communiquées, elles pourraient être utilisées frauduleusement
- Des crédits peuvent être dissimulés dans les devis, prenez le temps de les faire analyser

Rien ne sert de courir, il faut partir à point :

- Ne signez rien lors de la première visite et prenez le temps de la réflexion afin de comparer les différentes offres entre elles
- La plupart des aides financières se demandent sur devis non signés et travaux non commencés
- Veillez à ce que le délai de rétractation de 14 jours soit mentionné sur les devis

# SÛRE

SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



avec



La conseillère maîtrise de l'énergie, mis à disposition par la Communauté de Communes de la Bassée-Montois, délivre des conseils **NEUTRES, OBJECTIFS** et **GRATUITS** sur la rénovation énergétique du bâti à destination des particuliers et des professionnels



POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLÈRE

**01 60 67 09 76**  
[sure@cc-basseemontois.fr](mailto:sure@cc-basseemontois.fr)



SEME 2023 @vochazur.com - Imposition @studia - Forêtiers, cc-by-nc, cc-by-nc, cc-by-nc